

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LES CONTRÔLEURS DU TRAFIC—RÈGLEMENT DU DIFFÉREND

M. l'Orateur: Avant de pouvoir faire une déclaration, le ministre doit obtenir l'autorisation de la Chambre de revenir à l'appel des motions. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Je suis heureux d'annoncer à la Chambre que le gouvernement et l'Association canadienne du contrôle de la circulation aérienne en sont arrivés à une entente, sous réserve seulement de la ratification des membres de l'Association.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Drury: L'accord couvre tous les points qui faisaient l'objet du litige, y compris les heures de travail, les salaires, les conditions du contrat, les vacances, la formation, le tarif préférentiel de roulement et les jours désignés fériés.

Les parties ont convenu de s'abstenir de tout autre commentaire tant que les procédures de ratification ne seront pas terminées.

Je voudrais simplement apporter mon tribut personnel aux efforts laborieux et au sens des responsabilités dont on témoigné les deux parties qui, depuis ce matin, à huis clos, ont travaillé d'arrache-pied pour régler le conflit. C'est à leur persévérance que nous devons cet accord.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Quelques mots seulement pour dire que je suis persuadé que tous les députés et les Canadiens seront heureux d'apprendre qu'on en est venu à une entente, qui devra être ratifiée et nous osons croire que ce sera bientôt. J'espère que cette entente ne sera pas seulement un gage de paix et de service régulier pour ceux qui voyageront par avion pendant le congé de Noël, mais que ses dispositions assureront un service au sol satisfaisant et un mode de recrutement judicieux; bref, que le personnel éminemment spécialisé dont il s'agit ici sera assez nombreux pour assurer la sécurité des usagers des aéroports canadiens et des services aériens.

Je suis persuadé, je le répète, que tous les députés et le pays tout entier vont se sentir grandement soulagés et j'espère que le gouvernement pourra—je le dis sans facétie—mettre au point les rouages nécessaires pour éviter des situations aussi précaires.

[Le très hon. M. Trudeau.]

• (6.00 p.m.)

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, les Canadiens, j'en suis convaincu, respireront plus à l'aise à la suite de cette entente sujette à ratification par le gouvernement du Canada et l'Association des contrôleurs aériens. Bien des gens s'inquiétaient de la situation, surtout ceux qui attendaient des parents à Noël ou qui projetaient d'aller chez des amis ou des parents. Bien des députés ont dû recevoir, tout comme moi, des lettres et des appels téléphoniques assez touchants de la part de gens qui craignaient qu'une grève ne vienne bouleverser leurs projets des Fêtes. Je sais que bien des gens pousseront un soupir de satisfaction parce qu'il n'y aura pas de grève et que les services aériens continueront au rythme normal.

Je tiens à formuler deux vœux. D'abord, j'espère que le ministre des Transports (M. Jamieson) poursuivra ses études sur la question générale du climat tendu chez les contrôleurs de la circulation aérienne. On a établi aux États-Unis que ce groupe subit une tension d'esprit spéciale et devrait bénéficier de conditions de travail spéciales, et aussi qu'il faudrait former beaucoup plus de contrôleurs pour leur éviter les longues heures de travail qu'on exige d'eux actuellement, cela à cause des conséquences qui en résultent non seulement pour leur santé, mais aussi pour la sécurité de la collectivité.

Sans pousser une note discordante qui gâcherait la satisfaction qu'apporte au président du Conseil du trésor (M. Drury) la conclusion d'un accord, je tiens à dire qu'à mon avis les négociations avec les employés du gouvernement ne devraient pas s'éterniser sur des périodes de six ou sept mois au sujet de questions qui, cela me semble parfaitement clair, auraient pu être réglées depuis longtemps. Je citerai, comme exemple une simple demande de ne pas avoir à travailler plus de 12 heures dans une journée, ou plus de dix jours consécutifs sans jour de congé. Il me semble que ces choses auraient pu s'arranger depuis longtemps. La véritable question, monsieur l'Orateur, et puis-je dire...

M. l'Orateur: A l'ordre. Puis-je signaler aux députés—le député voudrait-il bien reprendre son siège—je dois signaler aux députés qu'il dépasse six heures et il faut le consentement unanime pour continuer le débat. En même temps, je crois que nous devrions tous nous montrer juste à l'égard du député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) et d'un représentant du parti créditiste. J'espère